



Conditions valables à partir du 15/09/2026

LTV

≤ 80 %

> 80 % et ≤
90 %

≤ 80 %

> 80 % et ≤
90 %

TAUX PÉRIODIQUE MENSUEL

TAUX ANNUEL CORRESPONDANT *

HYPO IMMO / ACQUIZ / TRAVAUX A but immobilier, durée max 35 ans**	= 10 ans et ≤ 15 ans	0,3795 %	0,3875 %	4,65 %	4,75 %
	> 15 ans et ≤ 20 ans	0,3875 %	0,3955 %	4,75 %	4,85 %
	> 20 ans et ≤ 25 ans	0,3955 %	0,4034 %	4,85 %	4,95 %
	> 25 ans et ≤ 35 ans	0,4034 %	0,4114 %***	4,95 %	5,05 %***

HYPO CONSO / TRESO A but mobilier, durée max 20 ans	= 10 ans	0,4709 %	0,5183 %	5,80 %	6,40 %
	> 10 ans et ≤ 15 ans	0,4947 %	0,5340 %	6,10 %	6,60 %
	> 15 ans et ≤ 20 ans	0,5104 %	0,5458 %	6,30 %	6,75 %

* Le taux annuel correspondant est mentionné à titre informatif, le taux périodique détermine le tableau d'amortissement

** en fonction des produits

*** LTV ≤ 85 %

INDEMNITE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS :

Une indemnité de 0,15 % par mois (1,81 % annuel) sera comptabilisée à partir du 1er mois suivant la date de l'acte, sur la fraction non prélevée du crédit accordé.

MAJORATION RISQUES SPÉCIFIQUES (CUMUL MAX 2%)		MENSUEL	ANNUEL	MAJORATIONS EN FONCTION DU PEB		MENSUEL	ANNUEL
PROFIL CLIENT	Age en fin de prêt > 75 ans	0,0416 %	0,50 %	kWh/m²/an > 160 *		0,0083 %	0,10 %
REVENUS	Pas de revenus professionnels (hors pension)	0,0416 %	0,50 %	kWh/m²/an > 300 *		0,0167 %	0,20 %
OBJET DU PRÊT / MONTAGE	Achat but locatif / Achat seconde résidence	0,0416 %	0,50 %	kWh/m²/an > 500 / pas de PEB *		0,0250 %	0,30 %
	Second rang	0,0416 %	0,50 %				
ENDETTEMENT	Souscription d'un crédit datant de moins d'1 an (hors travaux/voiture) et/ou réendettement après centralisation (dans les 2 ans)	0,0416 %	0,50 %	* Sur base du PEB existant.(Si PEB non disponible, la majoration maximum s'applique) Financement de travaux à but énergétiques: 0,10% de majoration compensable par tranche travaux à but énergétique de 20K€			
QUOTITÉ	Q > 90% uniquement sur produit Hypo Immo, primo acquéreur, résiduel > 1400€	0,0416 %	0,50 %				

La banque se réserve le droit d'adapter le taux en fonction des caractéristiques du dossier.



ANNEXE : LES FRAIS

FRAIS D'EXPERTISE

CFCAL accepte les expertises réalisées par deux prestataires la société Châtelain Experts et la société EXPERT HOME. Le choix entre les deux experts est laissé à la discrétion du/des demandeur(s).

CHATELAIN XPERT / EXPERT HOME	
Terrains non bâtis avec une valeur expertisée < 500.000 €	150 €
Terrains non bâtis avec une valeur expertisée > 500.000 €	200 €
Biens avec une valeur expertisée de < 500.000 €	250 €
Biens avec une valeur expertisée de > 500.000 €	350 €
Si travaux ou nouvelle construction < 500.000 €	275 €
Si travaux ou nouvelle construction > 500.000 €	350 €
Frais pour constat des travaux	150 €

FRAIS DE DOSSIER *

Dossier avec une convention : 350 €.

Dossier avec plusieurs conventions : 650 €.

En cas de modification du contrat nécessitant un examen du dossier et la remise d'une nouvelle offre (modification des modalités de remboursement, de la durée, du taux, mainlevée partielle d'une inscription hypothécaire, remplacement ou libération d'une sûreté, décharge d'un crédit ou d'une sûreté personnelle) :

Dossier avec une convention : 175 €.

Dossier avec plusieurs conventions : 325 €.

* uniquement dans le cadre d'un crédit HYPO IMMO/ HYPO ACQUIZ / HYPO TRAVAUX

FRAIS ADMINISTRATIFS

Frais pour lettre de rappel : 7,50 € + frais de port